



**DEPARTEMENT DU GERS
REPUBLIQUE FRANCAISE
Mairie de
SAINTE-CHRISTIE**

Direction Départementale des Territoires
Unité Application du Droit des Sols
19 place de l'ancien foirail
32000 AUCH

Objet : Projet centrale photovoltaïque de Sainte-Christie et Roquelaure

Madame, Monsieur,

La société CORFU, Terre et Lac a déposé en septembre 2022 un projet de centrale photovoltaïque.

Ce projet d'une surface clôturée d'environ 22.2 ha, se situe sur les communes de Roquelaure pour 9.2 ha et Sainte-Christie pour 13 ha. Cette zone se situe à proximité de sites industriels le long de la RN 21 d'activité agricole.

Le site correspond à un ensemble de parcelles cultivées et est composé de milieux exploités (cultures) et de milieux ouverts (bandes enherbées). La totalité de la surface de la centrale sera exploitée par l'agriculture. Deux projets agricoles seront développés : l'installation d'un éleveur d'ovins et une zone pilote dite « agrivoltaïque ».

Le projet fait l'objet du Label AFNOR. Le périmètre du projet de centrale photovoltaïque a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale. Il ne comprend aucune zone d'intérêt écologie faunistique ou floristique. L'impact paysager sera limitée.

Ce projet génèrera des retombées économiques sur le territoire, avec des versements directs aux collectivités.

La zone se situe dans la partie ZA2(zone constructible à usage d'activités sous réserves des équipements) de la carte communale de Sainte-Christie.

Devant la légitimité du projet, je donne un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Sainte-Christie,
Le 13/03/2025
Le Maire
Pierre CAHUZAC

